VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A.
No 82,720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als.

EN vertu d'un jugement et crêtre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als, rendu ici en Cour ouverte le 23 juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'filet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean-Baptiste (maintenant Robertson) Louisa et Gired (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 27 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'filet vieux numéro 27 (maintenant 584) borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de la sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix huit de l'filet vieux numéro 20 (maintenant No 735), borné par les rues Derbigny (anciennement Prospect), Louisa, Claiborne [autrefois St Avide] et Clouet; la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de la ligne de la propriété de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre-vingt dix pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix-sept et dix huit, l'filet vieux numéro 35 (maintenant 789) borné par les rues Clouet, Baldelle (maintenant Roman) Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'filet numéro 56 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet Louisa, Libérale (maintenant Miro), et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numérotés neuf, dix, onze, douze, treize et vingt sont décrits comme suit commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là sur une ligne de la propriété de la rue Clouet, et se pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trente pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numérotés six, sept, huit neuf, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long de la ligne de la rue Louisa cent et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti, de là au long ladite ligne de la propriété soixante sept pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'filet 59 (maintenant No 1220) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rochblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dudit filet à la rue Clouet et elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rochblave; la quatrième borne étant une ligne brisée parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907 par les numéros neuf et dix dans l'filet No 61 (maintenant 1311) borné par les rues Féliciana Vertu (maintenant Rochblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana, cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'filet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rochblave; de là à travers de l'filet à la ligne de la propriété de la rue Féliciana auque point il est interceptés, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rochblave; de la quarante trois pieds neuf pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un, de l'filet numéro 63 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rochblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numérés treize et quatorze sont contigus et formant une étendue mesurant, comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rochblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rochblave, cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Rochblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rochblave; de là cinquante pieds deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de la propriété vers la rue Dorgenois; de là deux cent trente cinq pieds dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit filet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rochblave; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rochblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rochblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa; de là vingt quatre pieds au long de la rue Rochblave vers la rue Clouet, de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rochblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rochblave, cent pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rochblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82 068 Cour Civile de District Division E.

ORDRE et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, docket No 82 068, dans l'affaire intitulée succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés ci-après décrites

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'filet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, nouvellement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, déposé voyer de ville, daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'filet borné par les rues Iberville [autrefois Douane] Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'filet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le roll d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'filet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville [autrefois rue Douane] par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur en ce lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié au plus comptant, la balance à un et un crédit d'un an, deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrées par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et ligne de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliéner et toutes les clauses usuelles de sûreté. Cinq pour cent de frais d'avance en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Robert B. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'exécuteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Propriété du Septième District,

RUE FERN,

Entre les rues Maple et Hampson.

Dans l'affaire de Mlle Louisa Boesch, individuellement et comme exécutrice testamentaire de la succession de Mme Christina Martin, la veuve de Trubert Boesch, vs Frederick Boesch, George Boesch, Frederick Brandt et Henry Brandt, Jr.

No 82,912—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 1er août 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre et jugement rendu le 20 juin 1907 et signé le 26 juin 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans, dans l'filet No 84, autrefois l'filet No 21 "D" de Carrollton, borné par les rues Washington, maintenant Fern, Hampson, Burdette, autrefois Columbus et Deuxième, maintenant Maple; ledit morceau ou portion de terre mesurant trente huit pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Washington, maintenant Fern, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par la lettre "B" sur un devis annexé à un acte de partage entre Trubert Boesch et John Oesterle, passé pardevant C. C. Porter, notaire, le 24 avril 1848.

2° Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'filet No 82, autrefois l'filet No 21 "D" de Carrollton, borné par les rues Deuxième, maintenant Maple, Hampson, Washington, maintenant Fern, et Burdette, autrefois Columbus, désigné sur un plan par E Gloffstein, daté le 7 mars 1847 et déposé en l'étude de T. Gayel, ancien notaire en cette ville de la Nouvelle-Orléans, par les numéros un, deux et trois; les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Deuxième, maintenant Maple, par une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Deuxième, maintenant Maple, et Washington, maintenant Fern.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de ventes pardevant James Boyd Grinage notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de Beaux Iiets dans le Troisième District.

Jeudi, le 8 août 1907, à midi à la Bourse, 311 rue Baronne.

Succession de Louis J. Renard vs la Succession vacante de Pierre Trousseard et als. No 82,698.

Succession de Louis J. Renard No 75,357.

Succession vacante de Pierre Poinsoin, No 82,146.

Succession vacante de Pierre Trousseard, No 82 147.

Succession vacante de Antoine Moral No 82,144.

Conformément à des ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 12 et 13 juin 1907, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotés, je vendrais à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné comme l'filet No 824 autrefois No 31, borné par les rues Tricou Deléry, Roman et Derbigny acquise le 24 février 1834, par acte passé pardevant C. Pollock, notaire, livre des transferts 21, folio 532, par Pierre Poinsoin, Joseph Vallenne, Louis J. Renard et Pierre Trousseard, le 5 juillet 1881, Antoine Moral a acquis l'intérêt indivis d'un quart de Joseph Vallenne, par acte passé pardevant Thomas Layton, notaire, livre des transferts 55, folio 65.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant W. L. Gleason, notaire, et déposer 20 O/O du prix au moment de la vente, avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
127 rue Carondelet.

7 juil—7 14 21 28—août 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite. No 82,286—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D Docket No 82,286, dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu en plenu cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 25me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue Sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'filet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front, d'après un plan de H Moelhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit [48] pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose de terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. K. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A, B, C, D, E et F, sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant I. H. Borgedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4"), de B à C trente pieds [30'] de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces [54' 5"]; de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds [30']; de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces [46' 11"] sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds [60'] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'filet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente-un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante-douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5") du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de ladite adjudication jusqu'à paiement garantis par lien du vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Flotteinger, notaire. Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.
John L. Fellon, avocat pour l'intérdite.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Docket No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 12 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix neuvième) et Deberd, en Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquille, 276 pieds 9 pouces à la rue Deberd, 251 pieds, 3 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe, mesurant 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le sud du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnander, le 10 avril 1866, une copie de ce a est annexé à un acte pardevant Théodore Guyot, ancien notaire, le 19 avril 1866.

3° Deux certaine lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'filet désigné par le numéro municipal 288, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune [maintenant l'avenue Tulane]. Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Feuilly ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 16 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 15 pieds, 3 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne du côté adjacent au lot No 1 de 58 pieds, 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart est en commun auxdits lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 33 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci dessus mentionné

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Rempart (autrefois Circus), Gravier, Bassin [autrefois St John] et Commune, désigné comme No 299 mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur le plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 13 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart de là 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désigné par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 13 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C. Pollock, notaire, le 16 septembre 1822

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'filet borné par les rues S. Rempart, Gravier Bassin et Commune, connu comme l'filet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'arpentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parrallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original K, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin, ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D'Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouce et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrécissant de 5 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une aléa, laquelle aléa s'ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'filet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune [ou avenue Tulane] de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart; il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors a une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune;